AR Prefecture

017-211703475-20220630-2022_06_D14-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 30 JUIN 2022 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D14 - Parking du Lycée des métiers Blaise Pascal - Cession gracieuse à la Région Nouvelle-Aquitaine des parcelles cadastrées section Al n° 215 et n° 216 Date de convocation : 24 juin 2022 Nombre de présents : 22 Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints; Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice. Excusés ayant donné pouvoir : 3 Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Philippe BARRIERE à Mme la Maire ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN Absents excusés : 4 Houria LADJAL; Patrick BRISSET; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX; Henoch CHAUVREAU. Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net

séance.

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20220630-2022 06 D14-DE

AR Sous-préfecture le 0 1 JUIL. 2022

Publication dématérialisée le

AR Prefecture

017-211703475-20220630-2022_06_D14-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

Conseil municipal du 30 juin 2022

N° 14 - Parking du Lycée des Métiers Blaise-Pascal -Cession gracieuse à la Région Nouvelle Aquitaine des parcelles cadastrées section Al n° 215 et n° 216

Rapporteur: M. Jean MOUTARDE

Dans le cadre de l'aménagement du Lycée des Métiers Blaise-Pascal et de sa valorisation, la Ville a proposé à la Région Nouvelle-Aquitaine de céder gracieusement le parking actuellement dédié au stationnement des véhicules des enseignants et lycéens, situé 20 Faubourg de Niort (parcelles cadastrées section Al n° 215 et 216), d'une superficie totale de 1 166 m².

Cet équipement permettrait de satisfaire la forte demande en stationnement de l'établissement et garantirait un espace sécurisé hors chaussée réservé au lycée.

A cette heure, le stationnement illicite sur les trottoirs est généralisé aux abords du lycée. Aussi, cette cession optimiserait les travaux engagés depuis 6 ans sur cet établissement, tout en limitant les conflits avec le voisinage immédiat du lycée.

Cette cession sera gracieuse car le parking n'est pas aménagé ni stabilisé et se limite à une plateforme empierrée.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession gracieuse des parcelles susnommées ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document correspondant.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

Pour : 25Contre : 0Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-202206302022_06_D14-DE
AR Sous-préfecture le 0 1 JUIL, 2022

Publication dématérialisée le

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.